

● ZPPAUP de Pouzauges (85)

2.1 Présentation du site

Date de création du site : 14/05/1991.

Autres protections : le périmètre de la ZPPAUP est concerné par plusieurs édifices protégés au titre des monuments historiques.

Surface : 162 ha

Descriptif du site : le périmètre de la ZPPAUP de Pouzauges est composé de 5 zones géographiques renfermant chacun un patrimoine remarquable. Les moulins à vent jumeaux de Terrier-Marteau datent du 18ème siècle. L'agglomération de Pouzauges s'organise autour du vieux château médiéval du 12ème siècle dont il reste un imposant donjon ainsi qu'une courtine flanquée de tours et de contreforts. Elle abrite également l'église Saint-Jacques du 11ème siècle. Le «Vieux Pouzauges» s'est développé autour de l'église Notre-Dame classée monument historique. Enfin, les deux derniers secteurs concernent les logis du Puy Papin (16ème siècle) et du Coteau. L'activité agricole organise le paysage du territoire communal en créant une mosaïque de champs cultivés, de prairies, de bois et de bosquets intégrés dans un bocage relativement bien présent.

Le périmètre de la ZPPAUP est divisé en trois secteurs réglementaires :

- la zone A ou secteur historique comprenant le château et l'habitat ancien situé autour des églises du bourg et du Vieux Pouzauges,
- la zone B ou secteur d'habitat intermédiaire,
- la zone C ou secteurs naturels situés autour des parties les plus sensibles.

Identité des paysages boisés :

- les principaux boisements , majoritairement feuillus, se localisent au nord-est du Vieux Pouzauges et dans le secteur du Puy Papin,
- quelques boqueteaux et alignements épars se retrouvent en périphérie de l'agglomération.

Les points remarquables du site :

- le patrimoine architectural de la commune, et notamment les restes du château médiéval,

Les enjeux pour les milieux boisés :

- mettre en place ou poursuivre la gestion durable des boisements afin d'assurer le maintien du couvert végétal existant sur l'ensemble du site,
- veiller à la sécurisation du patrimoine arboré vis à vis des biens et des personnes.

2.2 Modalités de gestion

Règles de gestion

Les règles de gestion

Avant toute démarche, le propriétaire forestier est encouragé à se rapprocher de l'Architecte des bâtiments de France.

STAP de Vendée

Bâtiment préfectoral Merlet, 31, rue Delille

CS 70759 - 85018 LA ROCHE SUR YON

Tél. 02.53.89.73.00 / Fax 02.51.37.37.18

Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-de-vendee>